



Déclaration de la CFE-CGC lors du CE du 12 juillet 2012 (renfort des effectifs de Pôle Emploi)

Depuis la création de Pôle Emploi, la CFE-CGC ne cesse de réclamer les moyens nécessaires, pour l'exercice de notre mission. Nos effectifs sont pratiquement inchangés alors que le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, a progressé de plus de 32%, passant de 201 000 à 265 000 dans notre région.

Depuis 3 ans, nous ne cessons de demander que ces moyens soient sous la forme de CDI et non sous la forme de CDD.

Nous nous sommes toujours opposé aux démarches qui n'ont engendré que plus de précarité.

*Après avoir subi une restriction de personnel, imposée par la Direction Générale (- 145 postes depuis 2011 en région PACA), la décision du gouvernement correspond enfin aux demandes légitimes de la CFE-CGC : **le renfort des équipes et la lutte contre la précarité.***

Aujourd'hui, nous ne pouvons qu'être satisfaits de l'embauche de 2000 ETP en CDI. Nous savons pertinemment que ces embauches ne seront pas suffisantes et espérons qu'elles ne constituent qu'un premier pas.

La CFE-CGC Métiers de l'emploi souhaite connaître rapidement la déclinaison régionale de cette décision et des conditions de mise en œuvre, afin que celle-ci soit transparente dans :

- la résolution des mobilités internes en cours,*
- la transformation des CDD actuels,*
- les modalités concernant les recrutements externes si nécessaire.*

Nous serons particulièrement vigilants pour vérifier notamment l'application des accords en vigueur :

- accord égalité professionnelle,*
- accord handicap*
- accord senior.*

Nous souhaitons aussi, connaître rapidement les dates des Commissions Paritaires Locales qui auront à se prononcer sur l'ensemble des postes ouverts à candidature.